



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Carrefour RN 2 / RD231

Forêt de Retz – Villers-Cotterêts

DOSSIER DE CONCERTATION

Contexte et enjeux du projet	P 03
Participez à la concertation préalable	P 07
Bien connaître l'environnement du projet	p 10
Enjeux et objectifs de l'opération	P 23
Le projet soumis à la concertation	P 26

CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

Un aménagement global de la RN2 entre Paris et la Belgique

La route nationale 2, ou RN2, est une route nationale française longue d'environ 225 km reliant Paris à la frontière franco-belge. Elle assure un rôle majeur de desserte locale.

Cet itinéraire est composé de tronçons assez hétérogènes (profils en travers, intersections, traversées d'agglomération, état de la chaussée...) n'offrant pas les mêmes conditions de circulation et de service sur l'ensemble de l'axe et pouvant engendrer des problèmes de sécurité routière.

La RN2 étant une liaison essentielle au développement économique de l'Est de la Picardie, l'étude s'inscrit dans le projet d'aménagement global de la RN 2 entre Paris et la Belgique avec un effort particulier sur la section comprise entre Paris et Soissons dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020.

Une première partie sud de la déviation à 2x2 voies de Villers-Cotterêts a été réalisée dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique (DUP) de 1991 jusqu'au niveau de l'échangeur avec la RD 81 au Nord. La RN 2 continue vers le Nord-Est au travers de la forêt de Retz en chaussée bidirectionnelle jusqu'au carrefour avec la RD 231, puis à 2x2 voies non conforme aux instructions sur les conditions techniques d'aménagement des routes et autoroutes.

	
	
Autres dénominations	Route des Flandres
Caractéristiques	
Longueur	225 km
Direction	sud-ouest/nord-est
Extrémité sud-ouest	Paris Porte de la Villette
Intersections	  à La Courneuve  à Le Blanc-Mesnil  à Villepinte  à Compans  à Lagny-le-Sec  à Soissons    et  à Laon   et  à La Capelle
Extrémité nord-est	 Belgique Poste de frontière à Bettignies 

Le réaménagement du carrefour RN2/RD231 en entrée Est de Villers-Cotterêts

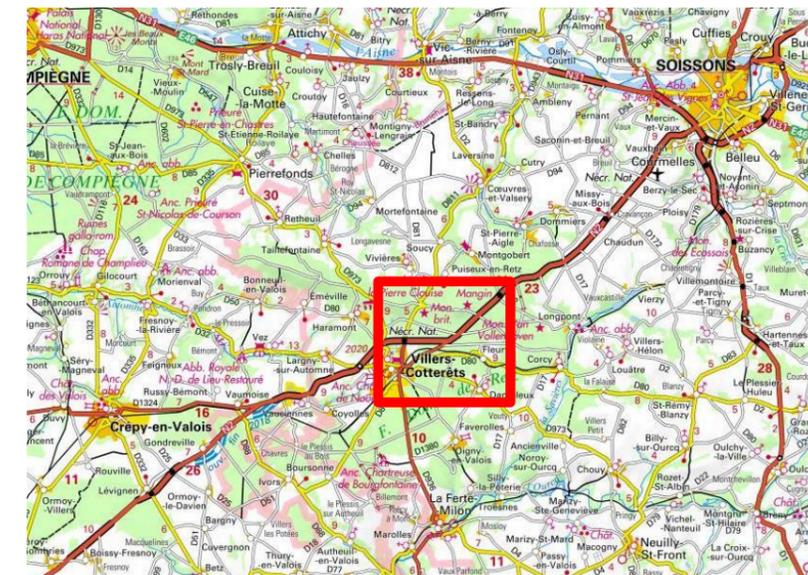
Le réaménagement de ce carrefour était initialement prévu dans la DUP de 1991 mais n'a pas été retenu dans celle de 2003, malgré les remarques formulées par les élus locaux. Ceci du fait du nombre d'échangeurs existants sur la déviation de Villers-Cotterêts (un demi-échangeur tourné vers Paris à l'Ouest et deux échangeurs complets (RD80 et RD81)) et de l'impact sur la forêt.

Toutefois, afin de tenir compte des observations formulées lors de l'enquête publique, l'État s'est engagé à mener une nouvelle enquête publique pour l'aménagement d'un demi-échangeur avec la RD 231 Est, en direction de Soissons.

A présent, pilotées par la DREAL Hauts de France, les études d'opportunité phase 1 concernent le réaménagement du carrefour RN 2/RD 231 en forêt de Retz à Villers-Cotterêts.

En effet, Villers-Cotterêts se situe à proximité de la RN2 reliant Soissons à Paris, ce qui implique des problèmes de circulation. Les poids-lourds arrivants de cet axe par le nord traversent l'agglomération afin de relier la zone industrielle au sud.

Ce dossier de concertation compile l'ensemble des études à ce jour et permet l'organisation de la concertation préalable à l'enquête publique.



Un carrefour exclusivement tourné vers Soissons

Aujourd'hui, la RN2, entre le carrefour avec la RD81 et le carrefour avec la RD231, est en configuration 2x1 voie.

Le carrefour existant avec la RD231 est exclusivement orienté vers Soissons. Il fonctionne :

- En tourne à gauche pour les véhicules venant de Soissons, avec traversée du flux RN2 Paris/Soissons ;
- En bretelle d'insertion pour les véhicules venant de Villers-Cotterêts.
- Ce carrefour plan présente une configuration accidentogène et n'est pas compatible avec une mise à 2x2 voies de la RN2.

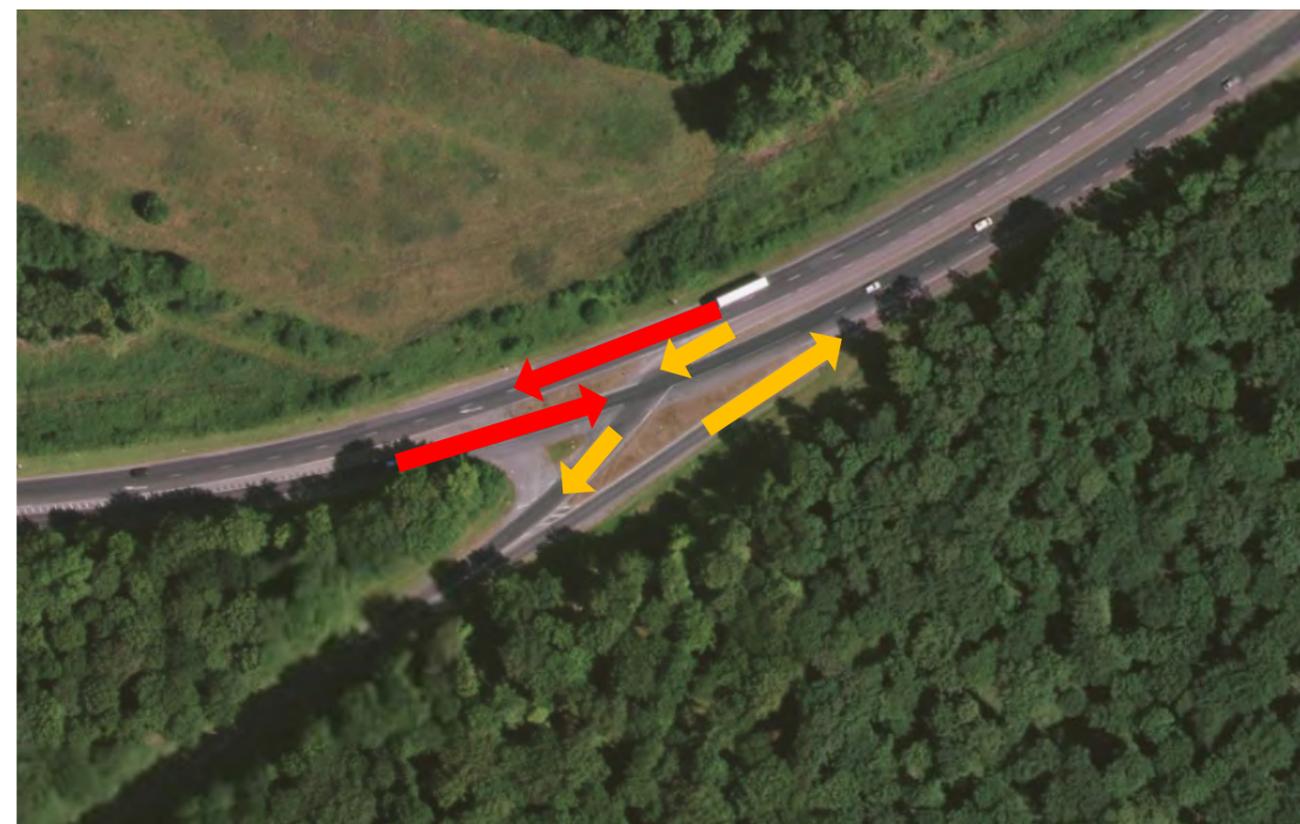
Les réflexions sur ce carrefour RN2-RD231 s'intègre dans le cadre d'une opération plus large, actuellement non financée, donc avec un démarrage de travaux postérieur à 2022, qui consiste à :

- Doubler principalement la RN 2 bi-directionnelle actuelle à l'ouest du carrefour et la requalifier,
- Modifier le rayon de virage au droit du carrefour,
- Rétablir la route de Chavigny par la construction d'un passage inférieur,
- Supprimer ou aménager le tourne à gauche entre la RN2 et la RD231.

Un projet en interaction avec d'autres projets

Par ailleurs, le projet d'aménagement de la RN2 est en interaction avec d'autres projets d'aménagements en cours ou envisagés dans le secteur dont il devra tenir compte :

- Le projet de boulevard urbain porté par le conseil départemental de l'Aisne. Les travaux de réalisation de ce boulevard sur la commune de Villers-Cotterêts ont débuté en 2018.
- La Cité Internationale de la Langue Française qui sera installée dans le château de Villers-Cotterêts.
- Le projet d'augmentation de l'activité existante d'application de peinture par pulvérisation et d'ajout d'une nouvelle ligne automatisée de traitement de surface, de la société SGI sur la commune de Villers-Cotterêts (décision de la DREAL Hauts-de-France du 17 janvier 2020).



PARTICIPEZ À LA CONCERTATION PRÉALABLE

Pourquoi une concertation ?

La présente concertation porte sur l'opportunité de supprimer ou aménager le demi-échangeur entre la RN2 et la RD231 à l'Est de Villers-Cotterêts.

Le réaménagement de ce carrefour était initialement prévu dans la déclaration d'utilité publique (DUP) de 1991 relative à la mise à 2x2 voies de la RN2, mais n'a pas été retenu dans celle de 2003. Aussi, afin de tenir compte des observations formulées lors de la dernière enquête publique, l'État s'est engagé à mener une nouvelle enquête publique sur l'aménagement de ce carrefour.

L'état représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Hauts-de-France, a réalisé depuis 2019 les études d'opportunité de phase 1.



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Amiens, le 22/07/2021

Service mobilité et infrastructures
Pôle maîtrise d'ouvrage

Note à l'attention de Monsieur le sous-préfet de Soissons

Objet : RN 2 – déviation de Villers-Cotterêts : carrefour avec la RD 231 – Phase de concertation
PJ :

Comme vous l'aviez souhaité lors des échanges que vous avez eus avec les services de la DREAL fin mars-début avril, et compte-tenu de la situation sanitaire, la concertation publique concernant le carrefour entre la RN2 et la RD 231 à l'Est de Villers-Cotterêts a été décalée à l'automne prochain.

Il est proposé que cette concertation publique se déroule de la mi-septembre à la mi-octobre 2021 sur le périmètre prédéfini, à savoir les communes concernées directement par les études, Villers-Cotterêts, Fleury et Dampleux, où les habitants peuvent emprunter l'échangeur RN2/RD231 en direction de Soissons. Elle sera élargie aux usagers de la RN2 et des routes départementales et autres cibles à travers les outils de consultation numérique.

Une nouvelle réunion technique de partage de ces modalités de la concertation est prévue le 1er septembre avec les services techniques des collectivités concernées.

Le dossier de concertation a fait l'objet d'une validation par le ministère des transports (DGITM/DIT).

La date de la réunion publique pourra être arrêtée en fonction des modalités pratiques que vous souhaitez mettre en place (présentiel ou mixte) et de votre participation ou représentation à cette réunion publique.

La phase de concertation qui va s'ouvrir répond à la fois à des objectifs de communication et de concertation qui sont les suivants :

- resituer le projet dans le contexte actuel du projet RN2 et du contournement de Villers-Cotterêts,
- présenter l'objectif des études, les invariants et les variantes qui en découlent,
- sensibiliser les publics à l'ensemble des enjeux du territoire et échanger sur la nature et les impacts des différentes variantes d'aménagement,
- aboutir le cas échéant à un projet d'aménagement qui réponde aux attentes de la population,
- associer la population aux réflexions sur le projet d'aménagement,

Les modalités prévues en sont les suivantes :

- un dossier et un registre de concertation seront à disposition dans chacune des communes et sur internet avec la mise en place d'un registre électronique,
- un dépliant d'information et des panneaux d'exposition seront réalisés et mis à disposition du public dans les locaux de la mairie de Villers-Cotterêts et de la communauté de communes de Retz-en-Valois,
- une réunion publique sera organisée dans un lieu identifiable par les habitants avec une jaugé à définir en lien avec vos services,
- la mise en ligne des supports de concertation sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France développé pour l'opération RN 2 : www.m2.fr,
- la publicité en sera assurée par un encart presse, des affiches mises à disposition des communes et un communiqué. L'information sera également diffusée par voie électronique aux parties intéressées identifiées par les acteurs locaux,
- la formulation des observations du public sera recueillie par écrit (registres de concertation, courrier postal à l'attention du Maire ou de la DREAL), par courrier électronique vers une adresse dédiée ou par le registre électronique.

À l'issue de cette phase de concertation publique, un bilan en sera dressé. Il permettra de juger de l'opportunité du projet et de déterminer la suite à donner. Il nourrira la réflexion en vue de la poursuite des études techniques.

La Directrice Adjointe
Virginie MAIREY-
POTIER
13633 13732
virginie.mairey-potier@drh.hauts-de-france.fr
13633 13732
virginie.mairey-potier

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION PRÉALABLE

Comment s'informer sur le projet ?

Pour susciter le débat et faciliter l'expression des acteurs du territoire, la DREAL Hauts-de-France déploie un large dispositif de mobilisation et d'information sur le projet et la concertation en cours.

Pour s'informer et participer :

- Le **dossier de concertation** à disposition en mairie de Villers-Cotterêts et au siège de la Communauté de communes Retz-en-Valois
- Des **supports d'information** : une exposition et une plaquette, à disposition en mairie de Villers-Cotterêts et au siège de la Communauté de communes Retz-en-Valois
- Une rubrique dédiée sur le site internet de la DREAL : **www.RN2.fr**

Et donner son avis ?

Pour échanger et s'exprimer :

- Une réunion publique
- Les registres de concertation, accessibles dans en mairie de Villers-Cotterêts ainsi qu'au siège de la Communauté de communes Retz-en-Valois
- Le registre électronique à l'adresse suivante : **<http://enqueteur.picardie.developpement-durable.gouv.fr/index.php/796516>**
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : **rn2rd231@developpement-durable.gouv.fr**
- Par courrier postal, à envoyer en mairie de Villers-Cotterêts ou au siège de la Communauté de communes Retz-en-Valois . Tous les courriers reçus pendant la période de concertation seront joints aux registres.

BIEN CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

Concevoir un aménagement respectueux du territoire

La DREAL Hauts-de-France et ses partenaires mènent différentes études pour établir un diagnostic précis du territoire puis évaluer les effets des différentes variantes proposées sur l'environnement et le cadre de vie.

Si ces études se poursuivent actuellement et seront complétées après le choix d'une variante préférentielle, de nombreux éléments ont déjà été analysés :

- Le milieu physique,
- Le paysage et le milieu naturel,
- Le milieu humain,
- Le milieu urbain.

Précision sur l'organisation du document :

Nous vous présentons, dans le chapitre ci-après, les thématiques issues du diagnostic environnemental qui présentent des enjeux forts pour l'opération.

Les enjeux liés au milieu physique

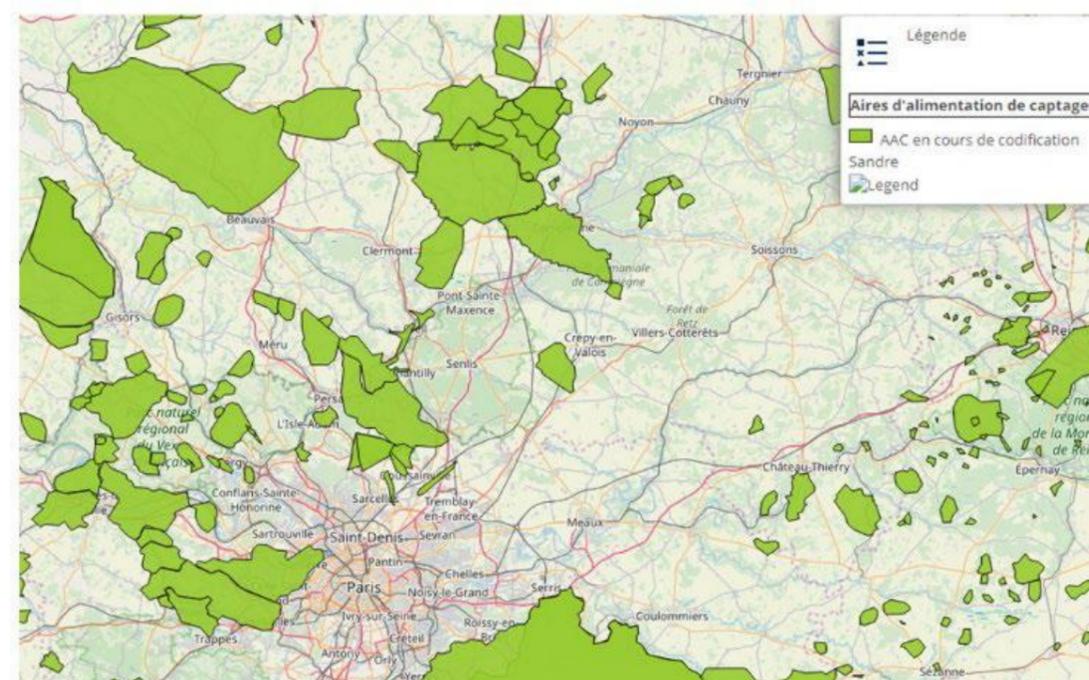
Thématique	Enjeux	Commentaire
Topographie	Négligeable	La topographie du site est relativement plate et ne présente pas de contrainte spécifique.
Géologie	Négligeable	Le fond géologique est composé de limons sableux sans particularités vis-à-vis du contexte géologique local.
Hydrogéologie	Fort	La zone d'étude n'est concernée par aucun captage AEP, toutefois l'enjeu eau potable reste fort sur le secteur au vu de la présence d'un bassin hydrographique principalement calcaire (calcaire du lutétien). Elle se situe au sein d'une Zone de Répartition des Eaux du bassin Seine-Normandie. La vulnérabilité de la nappe de la craie sur le site est forte, une attention particulière devra être apportée à la qualité des rejets ainsi qu'au risque de pollution notamment en phase travaux.
Hydrographie	Négligeable	La zone d'étude n'est concernée par aucun élément du réseau hydrographique
Zone humide	Modéré	Au vu de la cartographie du SDAGE, le site est concerné par des zones humides. Une attention particulière sera apportée à la gestion des eaux et la qualité des rejets éventuels.
Qualité de l'air	Modéré	En 2019, quelques soient les polluants considérés, les moyennes annuelles restent inférieures aux objectifs de qualité. Pour les PM10, on enregistre encore 6 dépassements de la valeur limite journalière.
Climat	Négligeable	Les dangers liés à la météo sont peu fréquents sur le secteur, les principales contraintes sont la forte pluviométrie, les orages, la neige et les jours de brouillards.
Changement climatique	Faible	Les villes sont des points de vulnérabilité importants face au changement climatiques. La dimension d'adaptation au changement climatique devra être intégrée au projet.

Lexique :

AEP : Adduction d'eau potable

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

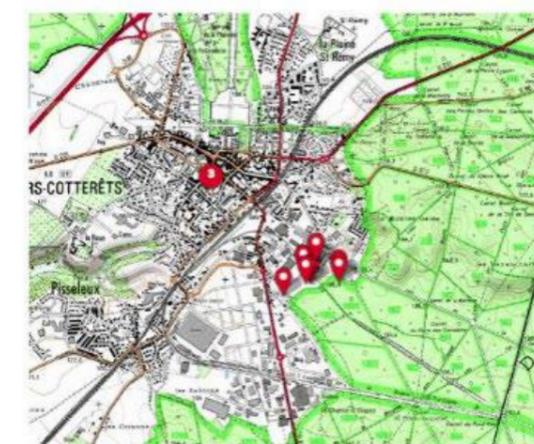
Aires d'alimentation de captage / Mesures



Aires d'alimentation de captages



Qualitomètre : mesure de la qualité de l'eau



Piézomètre : mesure hauteur d'eau

Les enjeux liés au paysage et au milieu naturel

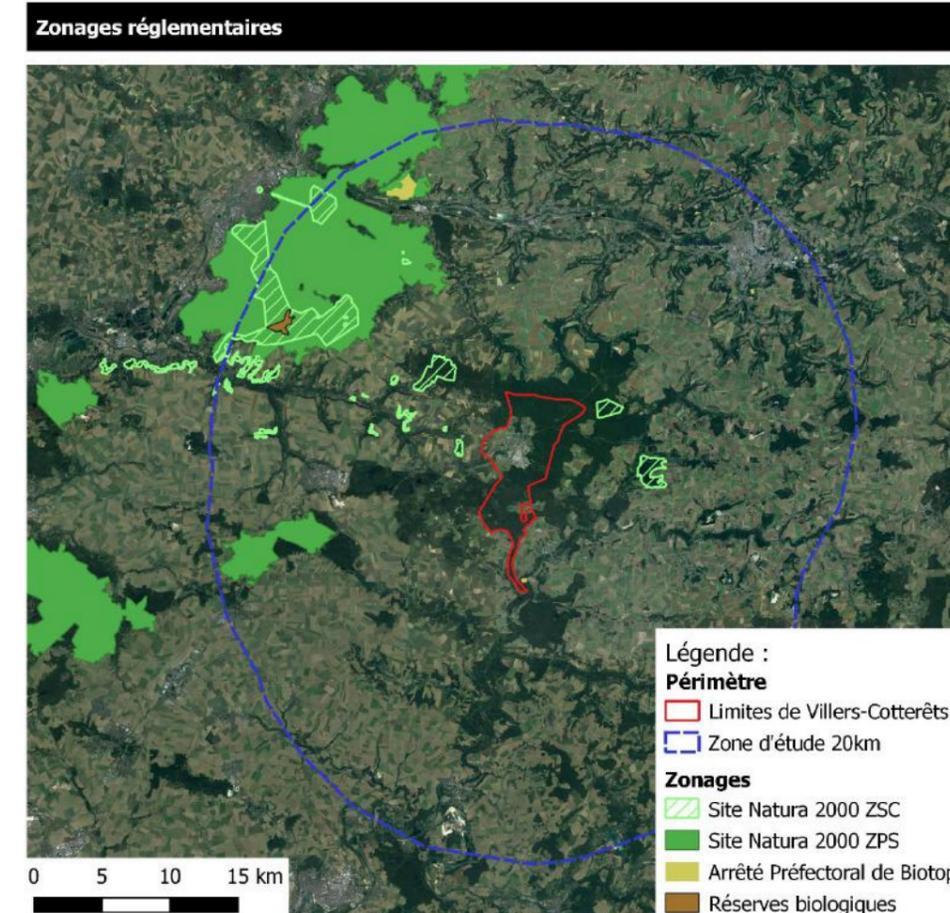
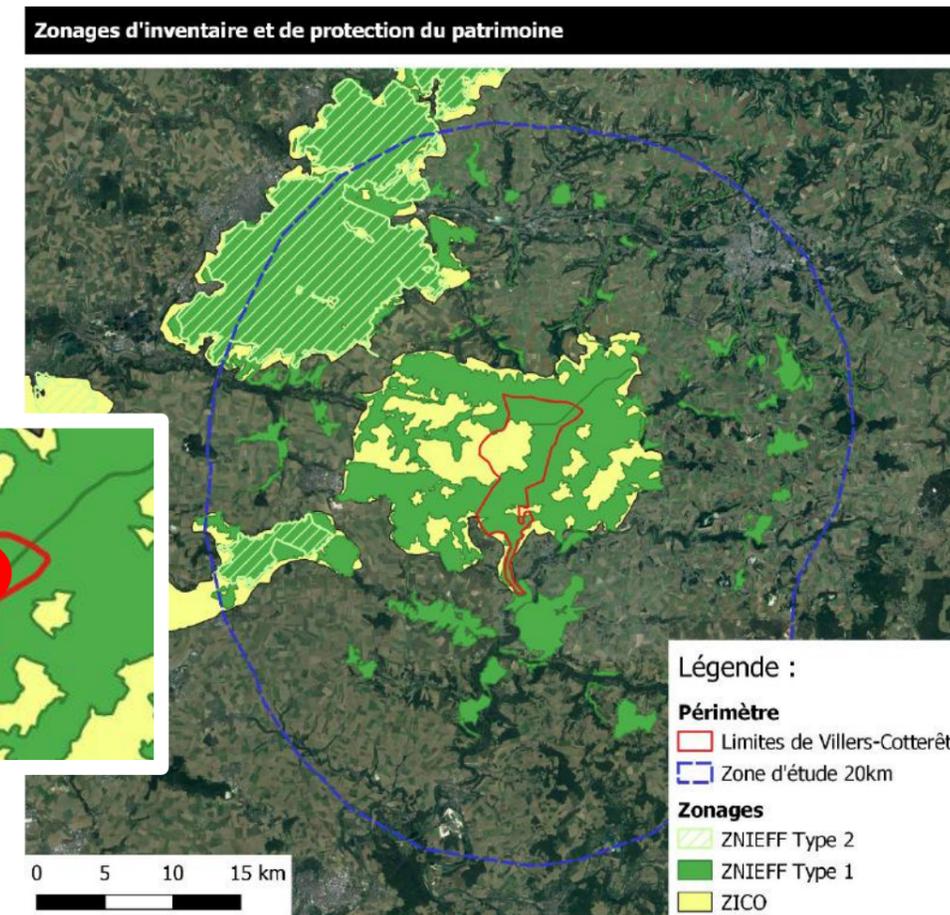
Le site se compose d'un paysage boisé aux perspectives fermées par les boisements denses (forêt domaniale de Retz) ceinturant le bourg et son cœur urbain, commercial et industriel. La zone d'étude se situe à la jonction d'un axe majeur permettant de relier Paris à la Belgique.

Les enjeux paysagers sont forts : préserver au maximum la forêt domaniale de Retz et intégrer au maximum l'échangeur dans le paysage.

La zone d'étude n'est pas comprise dans un Parc Naturel Régional. Toutefois, le projet se situe en zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) et en zonage d'inventaire : zones Naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) de Type 1 (secteur de grand intérêt biologique ou écologique).

Par ailleurs, deux sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels sont référencés pas les données de la DREAL Hauts de France dans la zone d'étude bibliographique. Mais aucun de ces sites gérés ne se trouve sur la zone d'inventaire.

« Natura 2000 » est un programme européen destiné à assurer la sauvegarde et la conservation de la flore, de la faune et des biotopes importants. Le site n'intercepte aucune zone de protection spéciale (ZPS), ni de zone spéciale de conservation (ZSC). Le site le plus proche se situe à 3 km. On ne citera que les sites présents dans les 20 km autour de la zone d'étude.



Les enjeux liés au paysage et au milieu naturel

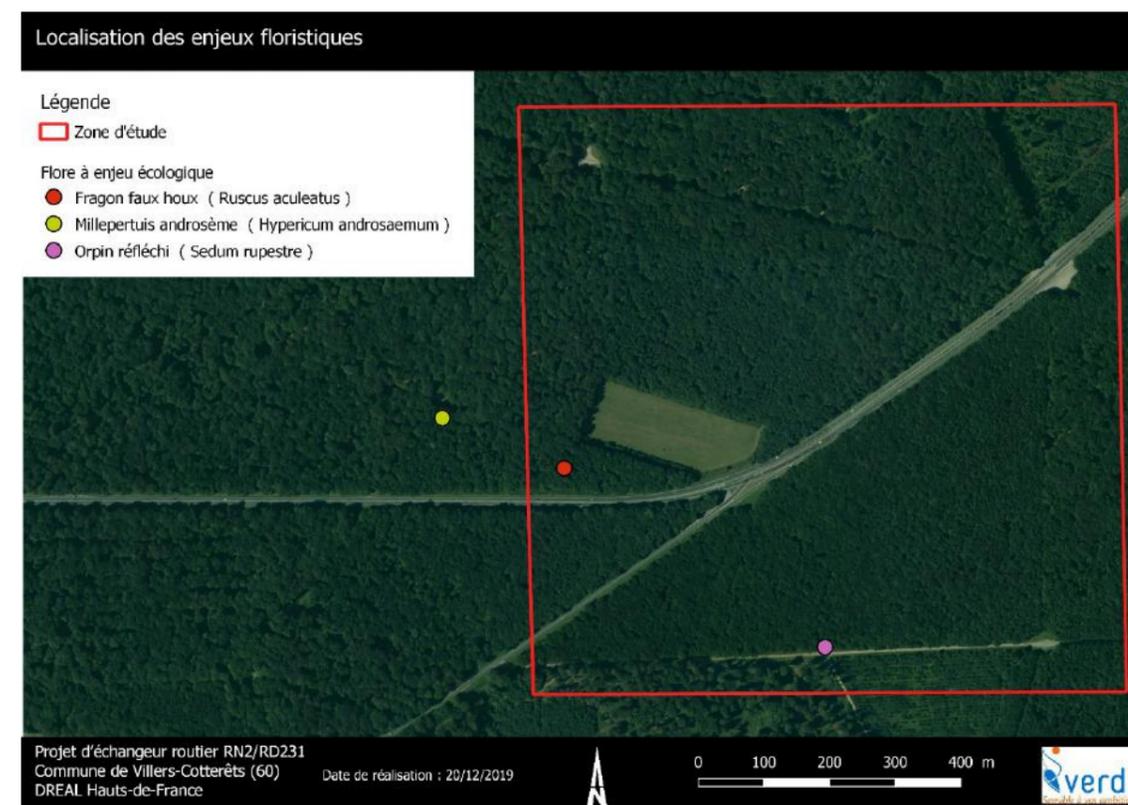
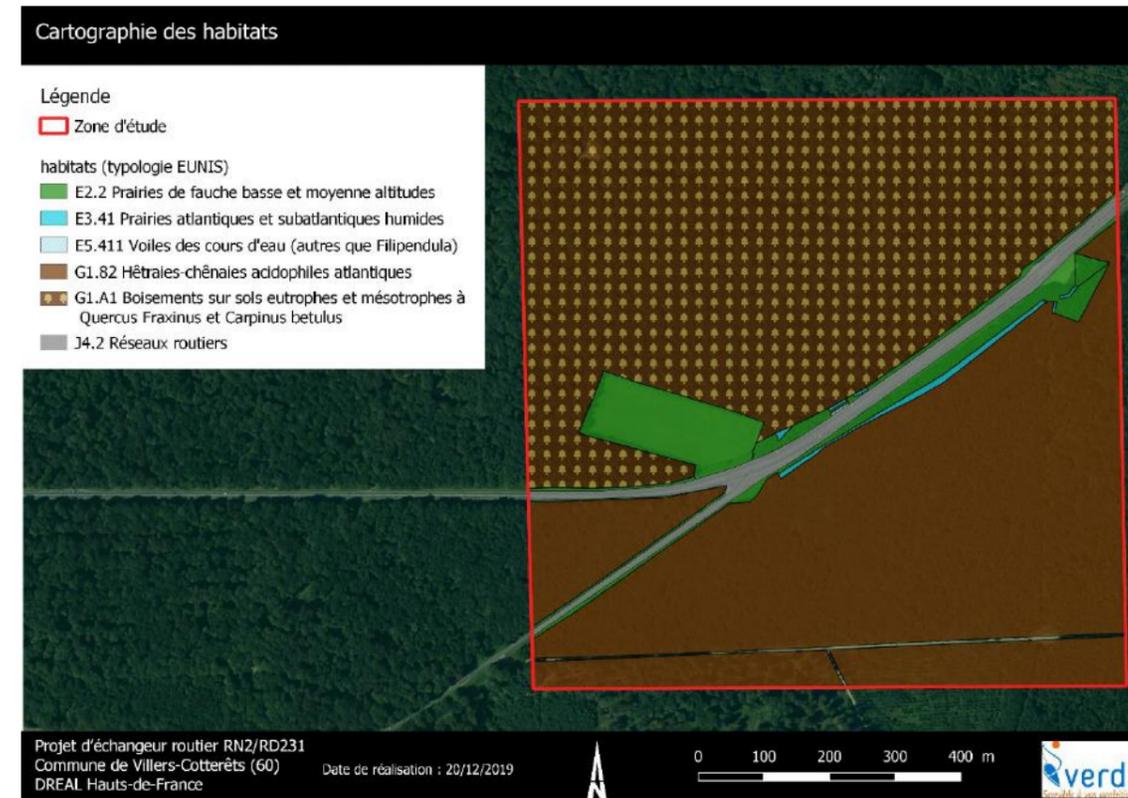
Les habitats recensés

La végétation

L'inventaire des habitats a permis de recenser 4 183 m² de végétations caractéristiques de Zones Humides selon l'arrêté du 24 juin 2008. Deux habitats sont caractéristiques : les Ourlets riverains mixtes (CB 37.715) et les Prairies à Jonc diffus (CB 37.217).

La flore

Les prospections floristiques réalisées en 2019 ont permis de recenser 165 espèces végétales vascularisées au sein du périmètre d'étude immédiat. Une seule espèce recensée présente un enjeu floristique très fort, le Millepertuis androsème (*Hypericum androsaemum* L., 1753). Neuf espèces présentent un enjeu floristique modéré. Onze espèces présentent un enjeu floristique faible et 144 un enjeu floristique très faible. Aucune espèce exotique envahissante n'a été recensée.



Les enjeux liés au paysage et au milieu naturel

La faune

Les oiseaux

Les inventaires ont mis en évidence **37 espèces d'oiseaux** au sein de la zone d'inventaire parmi lesquelles 28 espèces sont protégées et 8 espèces chassables. Parmi les espèces protégées, 5 espèces sont à enjeux très fort à modéré : le Pic Mar, le Pic Noir, le Bouvreuil Pivoine, l'Hypolaïs polyglotte et la Grande Aigrette.

Les mammifères

Les inventaires ont pour le moment mis en évidence **5 espèces de mammifères** au sein de la zone d'inventaire dont toutes sont des espèces de gibier dont la chasse est autorisée. Elles présentent un enjeu de conservation très faible à l'exception du Cerf élaphe qui est une espèce peu commune et déterminante de ZNIEFF représentant donc un enjeu modéré.

Les chiroptères

Les inventaires sur les **chiroptères** ont mis en évidence la présence de 4 espèces dont un Murin indéterminé au sein de la zone d'inventaire, toutes protégées nationalement.

Les amphibiens

Parmi les espèces d'amphibiens recensées, 3 espèces à enjeu modéré ont été identifiées, et sont protégées : le Triton alpestre, le Triton palmé et le Triton ponctué.

Les reptiles

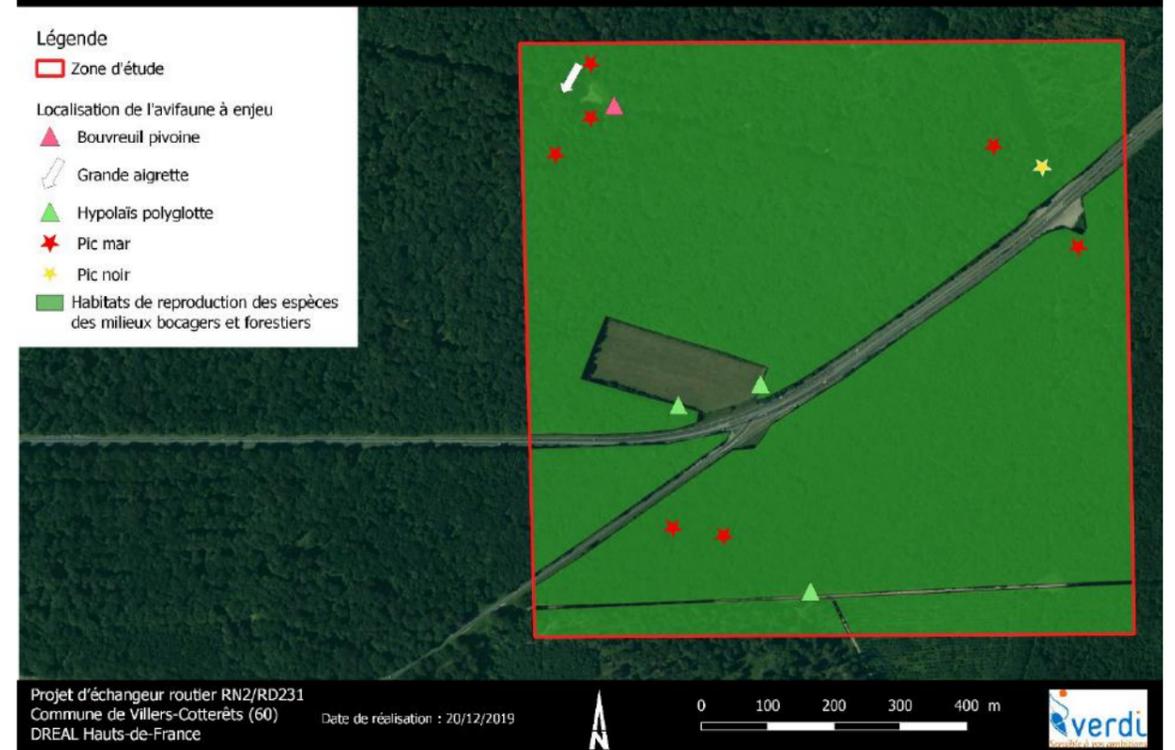
Trois espèces de reptiles à enjeu modéré ont été identifiées, et sont protégées : le Lézard des murailles, le Lézard vivipare et l'Orvet fragile.

Les insectes

Aucune des 22 espèces d'insectes n'est protégée.

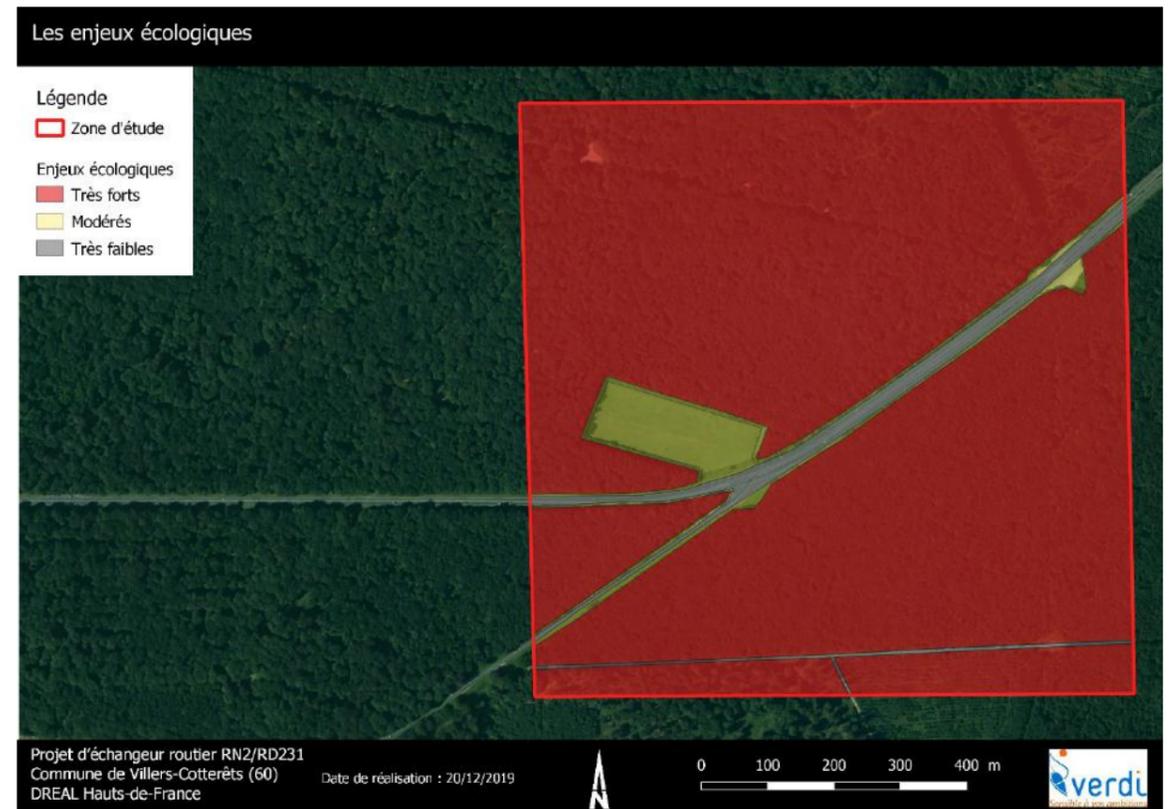
Localisation des espèces avifaunistiques à enjeu

- Légende
- Zone d'étude
 - Localisation de l'avifaune à enjeu
 - Bouvreuil pivoine
 - Grande aigrette
 - Hypolaïs polyglotte
 - Pic mar
 - Pic noir
 - Habitats de reproduction des espèces des milieux bocagers et forestiers



Les enjeux écologiques

- Légende
- Zone d'étude
 - Enjeux écologiques
 - Très forts
 - Modérés
 - Très faibles



Synthèse des enjeux liés au paysage et au milieu naturel

Thématique	Enjeux	Commentaire
<i>Paysage</i>	Fort	Le site s'inscrit au cœur du massif forestier de Retz.
<i>Zonages d'inventaire ou de protection</i>	Fort	Le site se situe au sein d'une ZNIEFF de type I « Massif forestier de Retz » et au sein d'une ZICO « forêts picardes : massif de Retz ». Il est également à 2,3km de la ZSC « Massif forestier de Retz ».
<i>Natura 2000</i>	Modéré	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 2.3km à l'est de la zone d'étude.
<i>SRCE Trame verte et bleue</i>	Modéré	Le site est concerné par un corridor forestier représenté par le massif forestier de Retz.
<i>Habitats</i>	Fort	Quatre habitats inscrits à la Directive Natura 2000 sont présents au sein de la zone d'étude.
<i>Flore</i>	Modéré	Aucune espèce protégée n'est présente au sein de la zone d'étude. Toutefois, des espèces peu communes à rares y sont présentes.
<i>Faune</i>	Très fort	Le Pic mar et le Pic noir, deux espèces d'intérêt communautaire inscrite à l'Annexe I de la Directive oiseaux sont nicheurs au sein de la zone d'étude

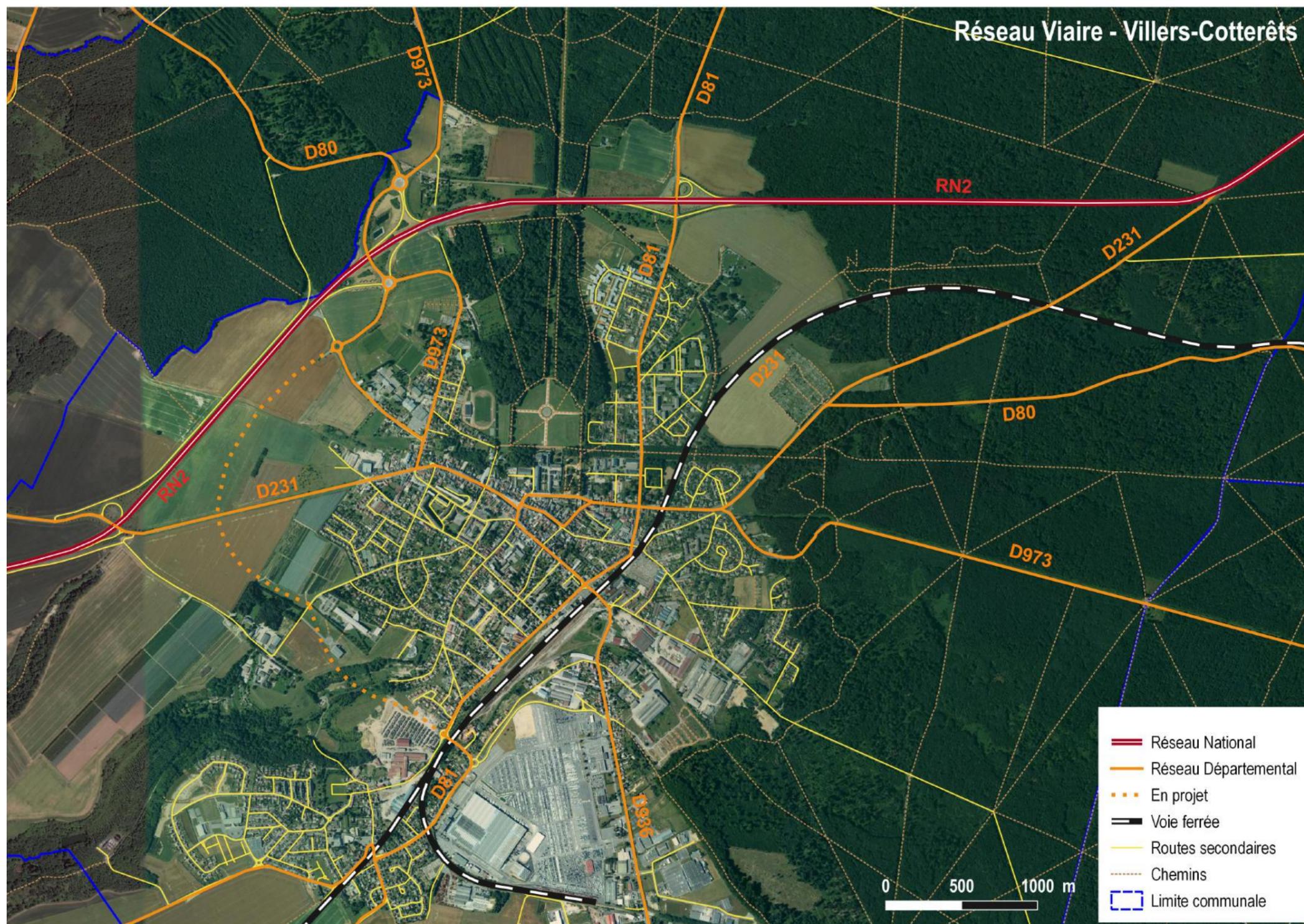
Les enjeux liés au milieu humain

La commune de Villers-Cotterêts dispose de nombreux équipements sportifs et d'éducation.

6,6 Villers-Cotterêts
Éducation 7
Santé 5
Services 5
Commerces 6
Sport et loisirs 10

Thématique	Enjeux	Commentaire
<i>Démographie</i>	Négligeable	Villers-Cotterêts connaît une évolution positive de sa population communale avec un solde migratoire positif.
<i>Logement</i>	Négligeable	Le parc de logements est suffisant permettant une bonne rotation (7,4 % de vacance) de la population au sein du parc et répondant aux besoins des résidents.
<i>Activité et emploi</i>	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'attractivité du secteur aussi bien tertiaire que commercial et conforter l'offre existante en facilitant l'accès à la zone Pérenniser le taux d'emploi
<i>Équipement</i>	Faible	Les taux d'équipement sont satisfaisants sur Villers-Cotterêts.

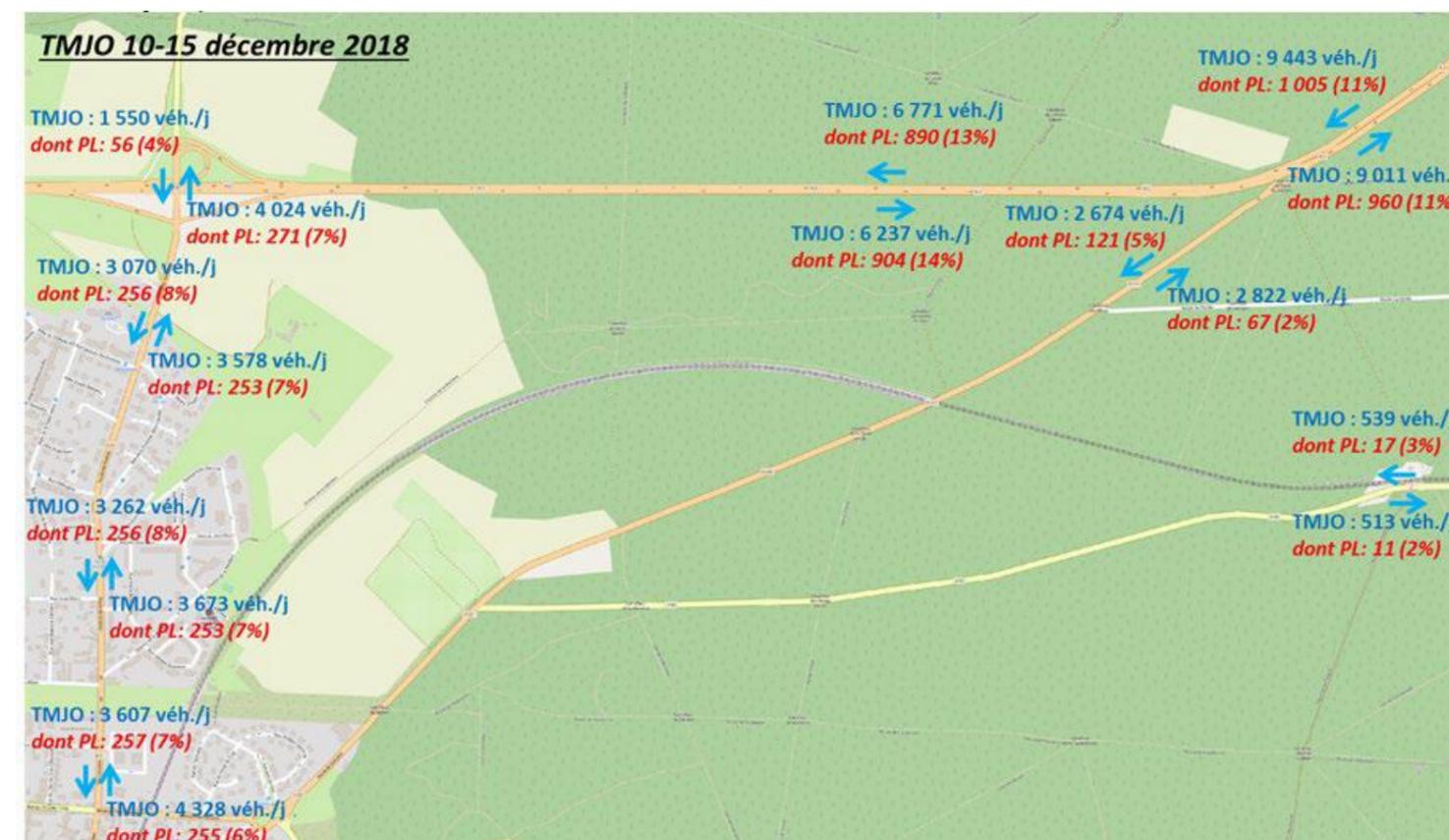
Les enjeux liés au milieu urbain : circulation et déplacement



Circulation et trafic relevés

Sur la zone d'études, des comptages ont été effectués fin 2018. Voici les constats relevés :

- La RN2 supporte les volumes de flux les plus importants:
 - 6500 véh./jour/sens sur la RN2 portion à 2x1 voie,
 - 9000 à 9500 véh./jour/sens sur la RN portion en 2x2,
 - 3000 à 3600 véh./jour/sens sur la RD 81,
 - 2700 véh./jour/sens sur la RD 231.
- Le trafic Poids Lourds est important sur la RN2:
 - Environ 14% du trafic sur la RN2,
 - il est plus réduit sur la RD 81 (de l'ordre de 7-8%),
 - et sur la RD231 (2 à 5%),
 - Le trafic Poids Lourds se fait essentiellement en journée, assez peu aux heures de pointe du matin et du soir.
- Le trafic Poids Lourds sur la RD 231 est essentiellement orienté vers le centre de Villers-Cotterêts (2 fois plus de trafic que dans l'autre sens), probablement vers les industries à l'Est de la gare (hypothèse d'un circuit logistique qui continue vers d'autres destinations et ne revient pas dans l'autre sens).
- La part des véhicules utilisant le tourne à gauche entre la RN2 et la RD 231 est importante: 30% des VL et 12% des PL circulant sur la RN2 l'empruntent.
- Dans l'autre sens, le trafic sur la RN2 vers Soissons après le carrefour est constitué de 34% de VL et de 7% de PL en provenance de la RD 231.



Lexique :

TMJO : Trafic Moyen Journalier Ouvrable

Circulation et trafic relevés

En heure de pointe matin entre 7h et 9h, le flux sur la RN2 est orienté principalement vers Paris.

Celui sur la RD231 est vers Villers-Cotterêts (40% du trafic VL de la RN2 – 15% pour le PL).

Le trafic sur la RD81 est équilibré dans les deux sens.

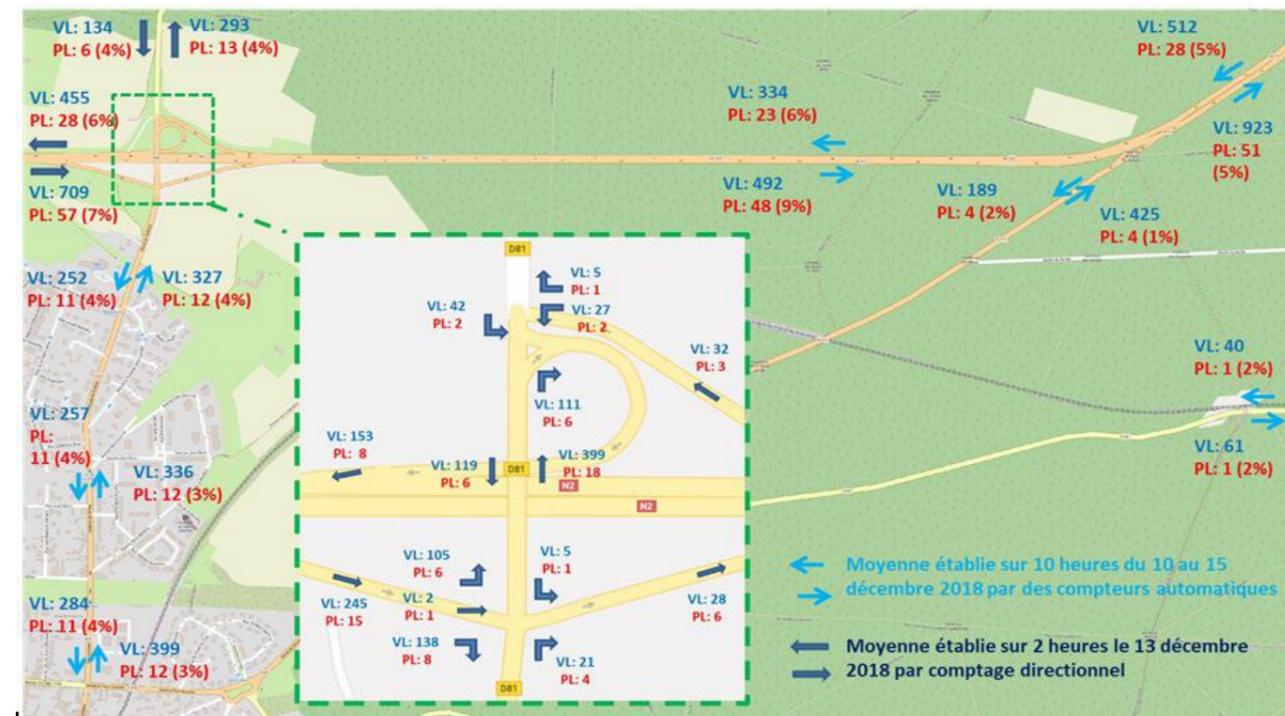
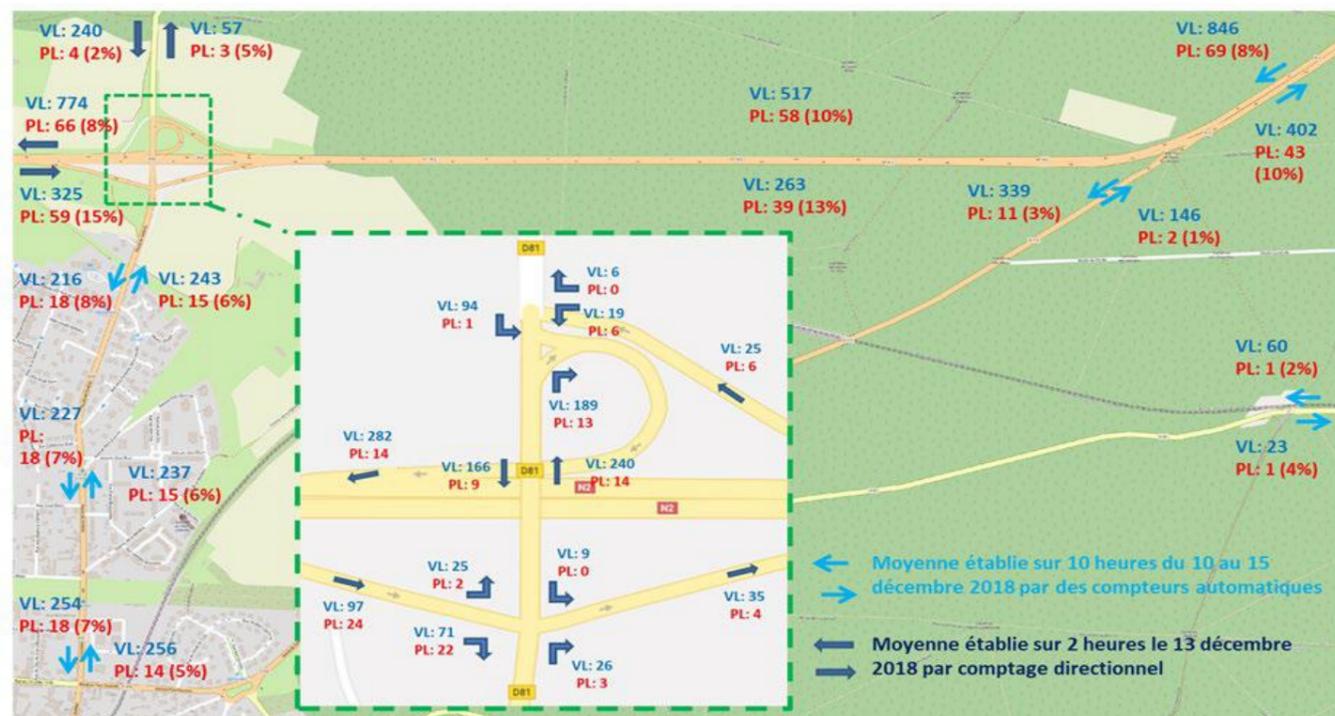
Hormis sur la RN2, le trafic PL est relativement faible.

En heure de pointe soir entre 17h et 19h, le flux sur la RN2 est orienté principalement vers Soissons.

Celui sur la RD231 est orienté vers la RN2.

Le trafic sur la RD81 est orienté vers le nord (vers la RN2 et Vivières).

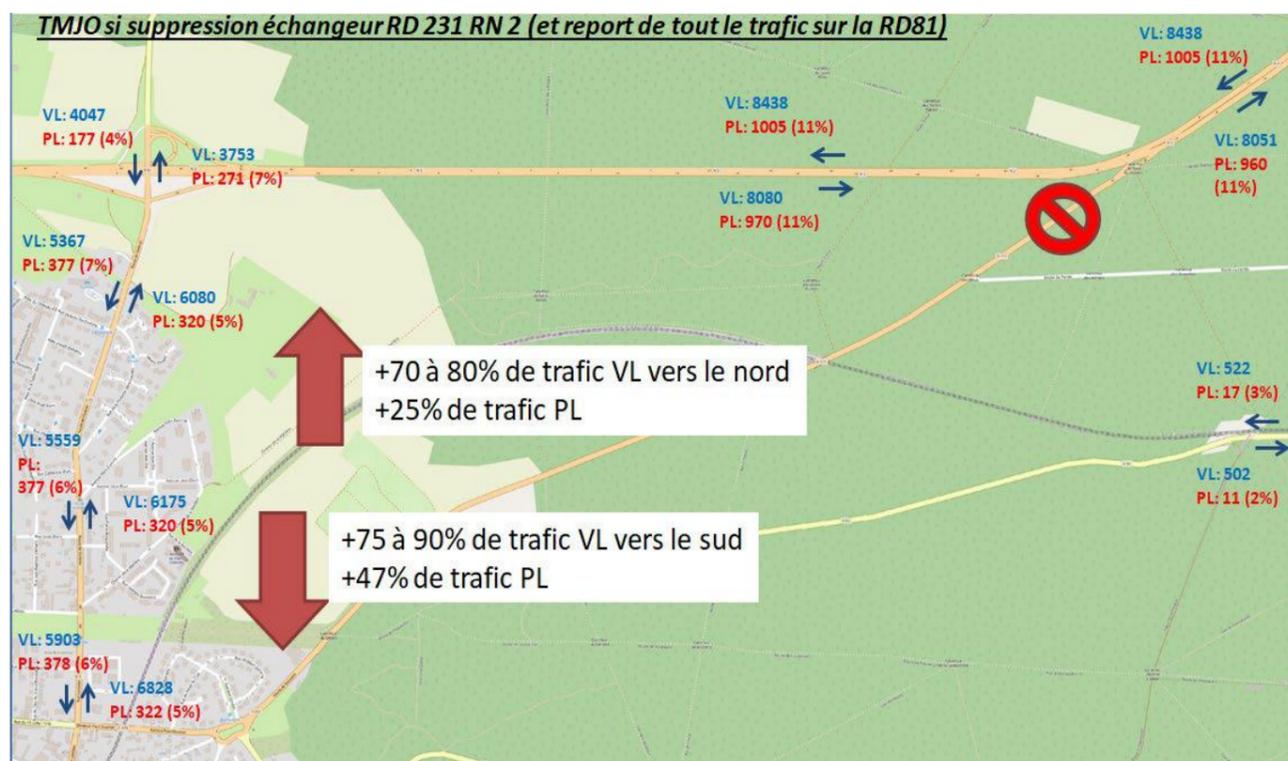
Hormis sur la RN2, le trafic PL est relativement faible.



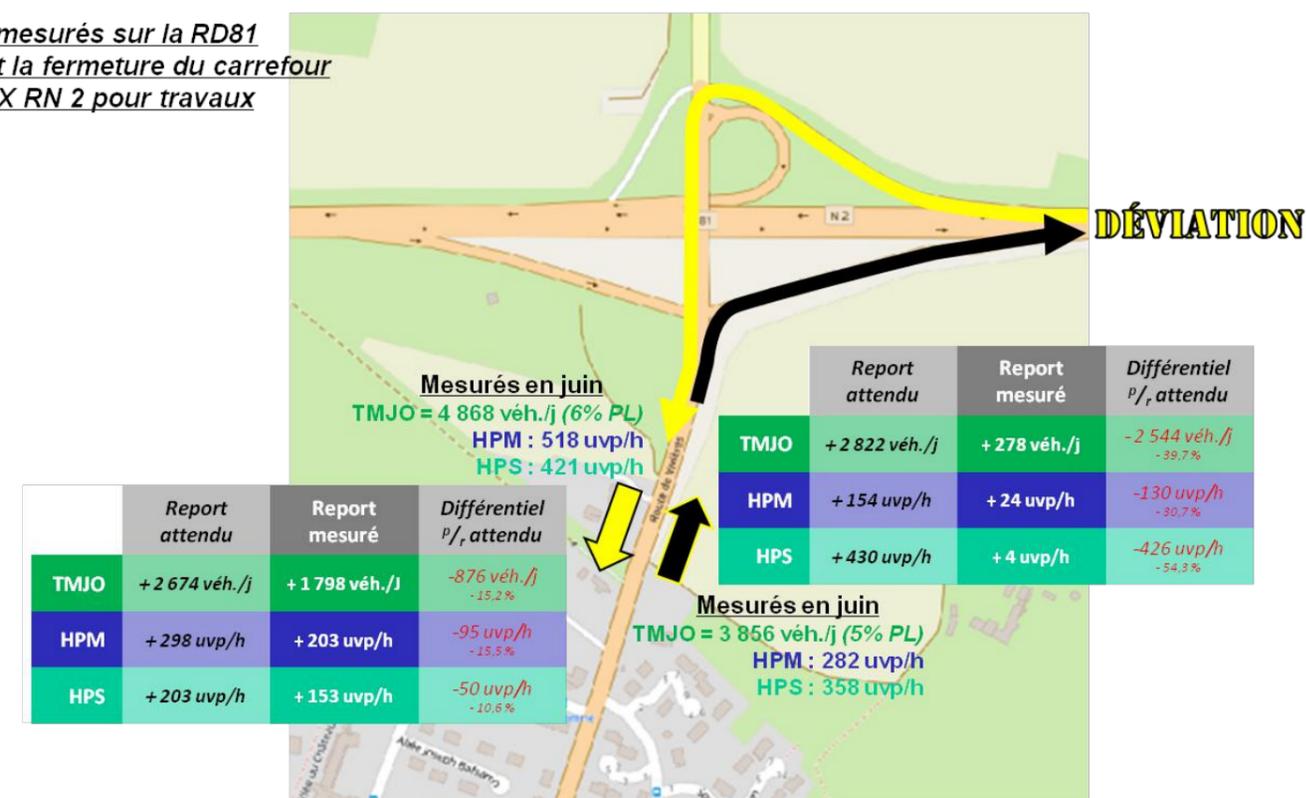
Etude du trafic en cas de suppression de l'échangeur Est

Avec la suppression de l'échangeur, le trafic se reporterait sur la RD81 et impacterait la fluidité du trafic en centre-ville.

A l'occasion de travaux fermant le carrefour actuel, de nouvelles mesures de trafic ont été réalisées sur la RD81 entre le vendredi 7 juin et le samedi 15 juin 2019 afin de valider les hypothèses de report de trafics présentées ci-dessous. Ceci peut expliquer les écarts par rapport aux données issues de l'enquête initiale.



Trafics mesurés sur la RD81 pendant la fermeture du carrefour RD 231 X RN 2 pour travaux



Lexique :

TMJO : Trafic Moyen Journalier Ouvrable

Synthèse des enjeux liés au milieu urbain

Thématique	Enjeux	Commentaire
<i>Prescription et aménagement d'urbanisme</i>	Faible	Le projet est compatible avec les différents documents de planification urbaine, il respecte les principes du SCoT (aménagement, biodiversité, mobilité, optimisation du foncier) et prend en compte le règlement du PLUi opposable.
<i>Patrimoine culturel</i>	Faible	La zone d'étude n'est concernée par aucun monument ou périmètre de protection.
<i>Circulation, déplacement</i>	Fort	Lors du choix de maintien ou non du carrefour, il est important de prendre en compte l'impact direct que subirait la fluidité du trafic aussi bien sur la N2 que sur le centre-ville. L'enjeu principal sera de ne pas créer des problèmes de circulation et d'engorgement notamment aux différents carrefours. Le temps de parcours entre le carrefour et le centre-ville est de 4 mn en passant par la RD231 et de 6 mn en passant par la RD81.
<i>Sécurité routière</i>	Fort	Lors du choix de maintien ou non de l'échangeur, il est important de prendre en compte l'impact direct en termes de sécurité routière qui pourrait être généré sur les voies internes à la commune et en particulier sur la RD81.
<i>Réseaux</i>	Faible	Présence éloignée des différents réseaux.

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

Synthèse de l'état initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement du site relatif au projet d'aménagement de l'échangeur RN2/RD231 dans la forêt de Retz a permis de dégager et hiérarchiser les enjeux liés aux différentes caractéristiques relevées.

Au regard du tableau de synthèse des enjeux présenté précédemment, les effets de réalisation d'un aménagement de l'échangeur RN2/RD231 seront particulièrement analysés sur les éléments suivants :

- **Le milieu hydrogéologique** (présence dans la zone de répartition des eaux et avec une vulnérabilité forte de la nappe pour la ressource en eau potable),
- **Le zonage d'inventaire ou de protection** (présence dans une ZICO et une ZNIEFF type 1),
- **L'activité et l'emploi,**
- **La circulation, les déplacements,**
- **La sécurité routière.**

Le site est aujourd'hui occupé en partie par la RN2, la forêt de Retz et une prairie.

Une attention particulière devra être apportée à l'intégration du projet dans son environnement aussi bien en terme de qualité (bâti, paysage, rejets, énergie) que de fonctionnement (circulations, modes doux).

Les enjeux de l'opération

L'état initial de l'environnement du site relatif au projet d'aménagement du carrefour RN2/RD231 dans la forêt de Retz a permis de dégager et hiérarchiser les enjeux liés aux différentes caractéristiques relevées.

- Sécuriser le carrefour actuel et ne pas induire de l'insécurité dans les traversées de Villers-Cotterêts et en particulier sur la RD81,
- Veiller à la cohérence de l'aménagement envisagé avec l'itinéraire de la RN2 et, en particulier dans le cadre de sa mise à 2x2 voies,
- Faciliter le développement des futurs projets dans la commune en favorisant leur accessibilité et notamment à partir de Soissons,
- Protéger et préserver l'environnement naturel du projet (faune, flore, forêt),
- Répondre aux attentes des habitants et des acteurs du territoire.

Les objectifs du projet

Quelque soit la solution retenue, les objectifs de l'opération sont définis comme tel :

- Préserver les accès au centre de la commune et notamment depuis la RD81,
- Mesurer les impacts du projet sur la faune et la flore,
- Mesurer, en termes foncier, les impacts du projet sur la forêt,
- Organiser la concertation et recueillir les avis sur le projet.

LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION

3 variantes d'aménagement

La présente concertation porte sur l'opportunité de supprimer ou aménager l'échangeur entre la RN2 et la RD231 à l'Est de Villers-Cotterêts.

A ce stade des études, les différentes variantes de projet envisagées sont les suivantes :

- **Variante 1 : Suppression du Tourne à Gauche (mouvement Soissons—Villers-Cotterêts) et maintien de la voie d'insertion (mouvement Villers-Cotterêts-Soissons),**
- **Variante 2 : Aménagement d'un carrefour à niveau,**
- **Variante 3 : Aménagement d'un carrefour dénivelé du type demi-échangeur, avec 2 solutions (passage inférieur ou passage supérieur)**

Variante 1 : Suppression du Tourne à Gauche (mouvement Soissons - Villers-Cotterêts) et maintien de la voie d'insertion (mouvement Villers-Cotterêts - Soissons)

Cette variante consiste à supprimer le Tourne à Gauche (mouvement Soissons – Villers-Cotterêts) du carrefour actuel et à reporter le trafic sur les autres échangeurs sur la RN2 permettant l'entrée dans Villers-Cotterêts. Elle maintient, toutefois, la voie d'insertion pour assurer les mouvements Villers-Cotterêts vers Soissons.

En termes de report de trafic possibles, en entrée vers Villers-Cotterêts, on peut noter l'échangeur avec la RD81 et l'échangeur avec la RD80/RD973 qui donne accès à la future pénétrante réalisée par le Département de l'Aisne. Cette pénétrante facilitera les accès pour les poids lourds aux zones d'activités situées au sud de la ville. Ces reports se traduiront par une augmentation de trafic sur ces échangeurs nord.

Une signalisation directionnelle adaptée doit être mise en place pour orienter les véhicules se dirigeant vers les zones d'activités ailleurs que sur la RD81 ou dans le centre-ville. En particulier, les poids lourds, autres que ceux autorisés par dérogations, seront interdits sur la RD81.

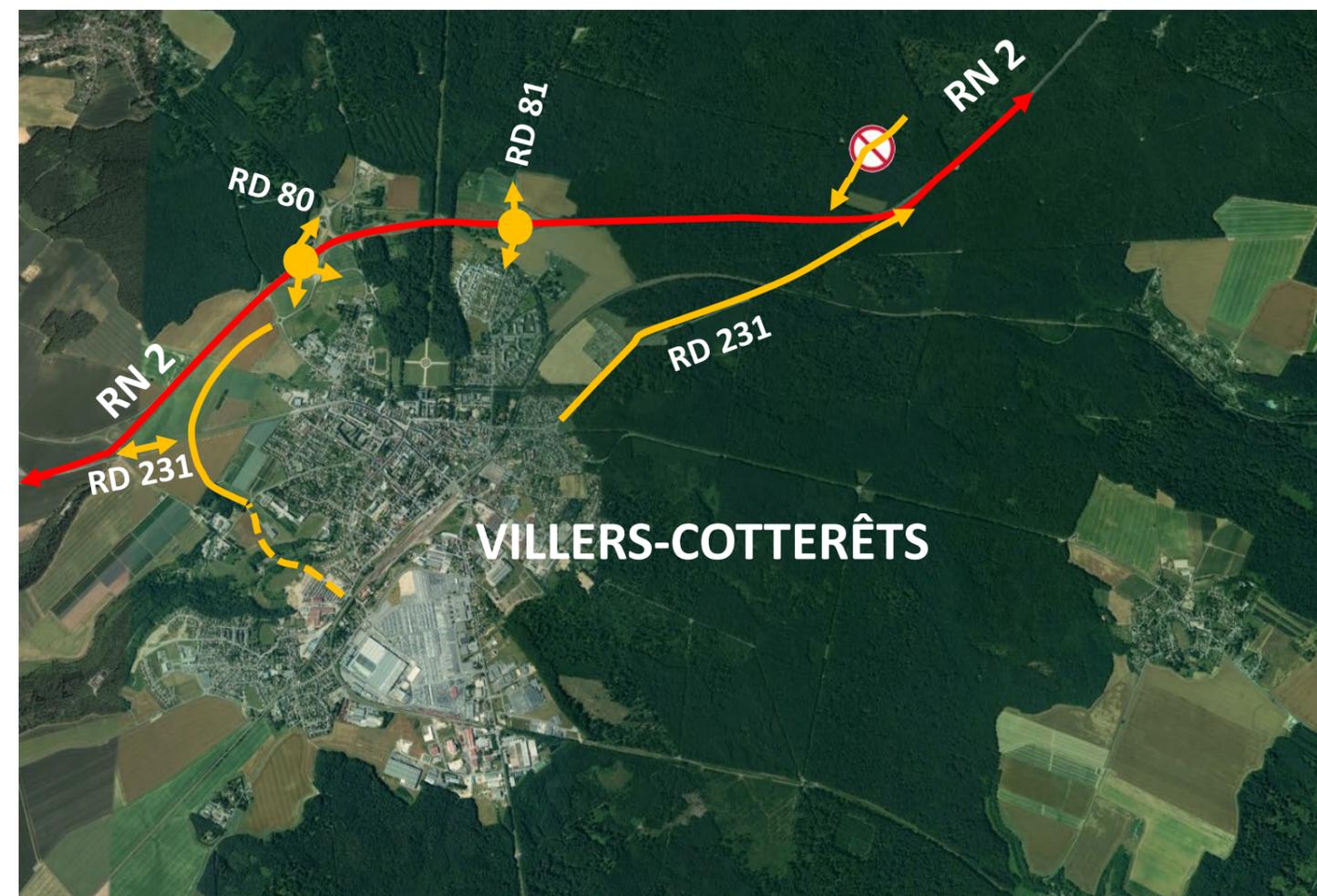
Le temps de parcours estimé entre le carrefour et le centre-ville, et donc le château, est estimé à 6 minutes via l'échangeur de la RD81 pour une distance de 4,3 km.

La suppression du Tourne à Gauche permet naturellement de résoudre les problèmes de sécurité au droit du carrefour actuel.

Cette variante ne présente aucun impact sur le contexte environnemental dans la zone d'étude.

Elle ne nécessite pas d'acquisition foncière.

Le coût de la variante peut être estimé dans une fourchette de 100 à 200 k€.



LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION

Variante 1 : Suppression du Tourne à Gauche (mouvement Soissons - Villers-Cotterêts) et maintien de la voie d'insertion (mouvement Villers-Cotterêts - Soissons)

Analyse multicritère de la variante

		Variante 1 Fermeture du Tourne à Gauche Maintien de la voie d'insertion vers Soissons	
MILIEU PHYSIQUE (Topographie, Hydrographie)			Pas d'impacts
MILIEU NATUREL	Flore / Habitats		Pas d'impacts
	Faune		Pas d'impacts
EAU (assainissement)			Le système d'assainissement existant sera adapté aux modifications du carrefour.
ACCÈS			La variante ne répond pas aux objectifs d'accès vers la RD231 depuis Soissons.
TRAFIC (sur RN)			Impact positif puisque l'aménagement améliore les conditions de circulation sur la RN2 au droit du carrefour.
TRAFIC (report centre-ville / temps de parcours)			Report du trafic tournant à gauche sur les échangeurs nord. Temps parcours passe de 4 à 6 minutes via la RD81.
SÉCURITÉ			Améliore la sécurité au niveau du carrefour mais reporte le trafic en partie en zone urbaine et peut donc générer d'autres problématiques ailleurs.
COHERENCE PROJET DOUBLEMENT DE LA RN2			Cohérent avec le doublement futur de la RN2
PAYSAGE/PERCEPTION			Pas d'impact
COÛT			Coût d'opération : 100 à 200k€

Enjeu faible	
Enjeu moyen	
Enjeu fort	

Variante 2 : aménagement d'un carrefour à niveau

Dans le cadre de cette variante, les solutions envisageables sont le « Tourne à gauche » (situation existante améliorée) ou le carrefour à niveau de type giratoire.

La solution « Tourne à gauche » ne résout pas les problèmes de sécurité potentiels puisque ne supprimant pas les risques de chocs frontaux.

La solution giratoire permet de « casser les vitesses » sur la RN2 au droit du carrefour. Il offre tous les mouvements dont ceux permettant les échanges entre la RN2 Sud et la RD231, échanges qui ne sont pas nécessaires au vu de l'étude de trafic.

la mise en place d'un carrefour type giratoire ne permet plus ensuite la mise à 2*2 voies

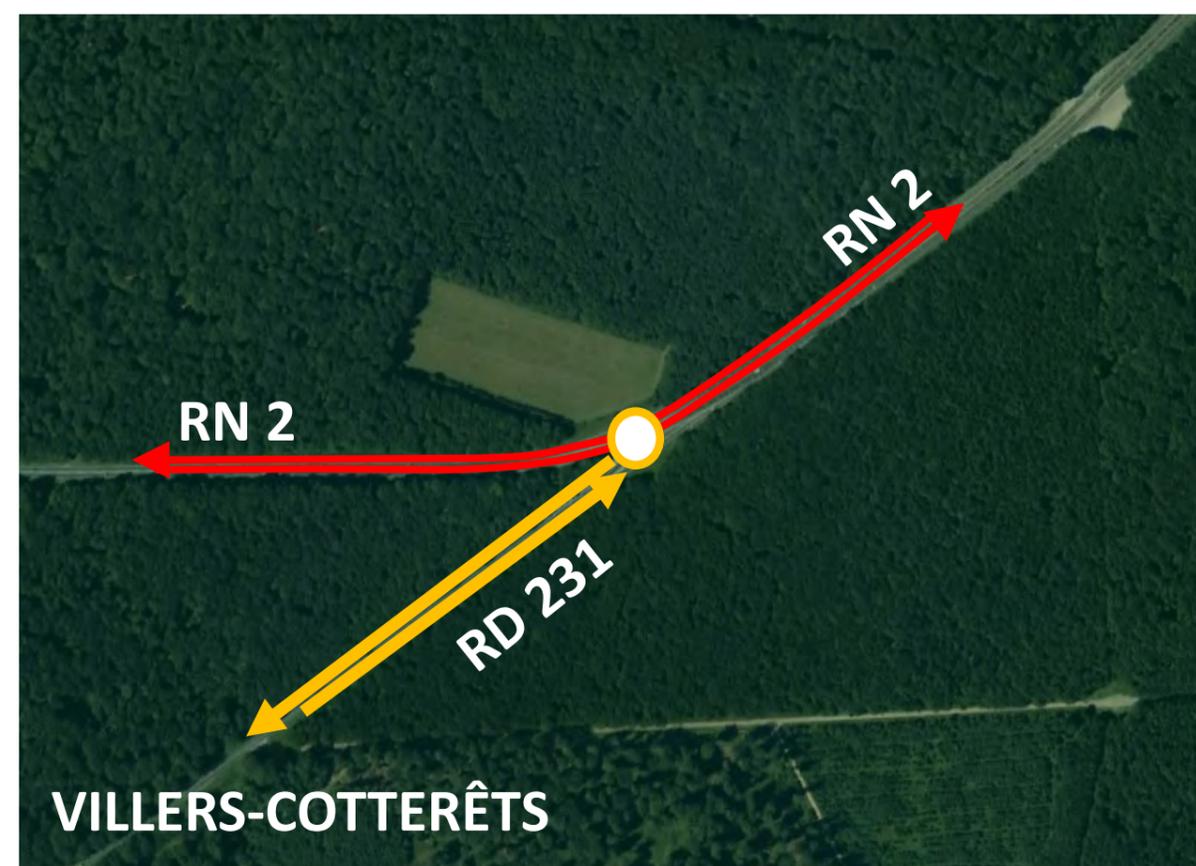
Les deux solutions ont l'avantage de ne générer aucun report de trafic sur les autres voies en entrée dans Villers-Cotterêts.

Le temps de parcours estimé entre le carrefour et le centre-ville, et donc le château, est estimé à 4 minutes via la RD231 pour une distance de 3,5 km.

Les impacts sur l'environnement seront réduits puisque les surfaces de chaussée existantes, relativement larges, permettront de réaliser l'aménagement sans générer des terrassements conséquents ou des acquisitions foncières importantes de part et d'autre de la voie actuelle. Des mesures compensatoires devraient, toutefois, être mises en œuvre.

Toutefois, nous pouvons considérer que ces types d'aménagement ne sont pas compatibles avec le parti d'aménagement global de la RN2 à 2x2 voies et notamment au regard de la configuration dénivelée des échanges situés de part et d'autre. L'axe perdrait également en lisibilité pour les usagers qui viendraient de longs tronçons à 2x2 voies.

Le coût de la variante peut être estimé dans une fourchette de 700 à 900 k€.



Variante 2 : aménagement d'un carrefour à niveau

Analyse multicritère de la variante

		Variante 2 Carrefour à niveau	
MILIEU PHYSIQUE (Topographie, Hydrographie)		Jaune	Terrassements peu importants, l'échange étant à niveau.
MILIEU NATUREL	Flore / Habitats	Rouge	Passage en zone boisée habitats inscrits à la Directive Natura 2000.
	Faune	Rouge	Impacts fort sur l'avifaune, le Pic mar et le Pic noir, deux espèces d'intérêt communautaire inscrite à l'Annexe I de la Directive oiseaux sont nicheurs au sein de la zone d'étude.
EAU (assainissement)		Vert	Le projet implique des surfaces imperméabilisées plus importantes et donc la réalisation d'un réseau d'assainissement, de bassin et de système de traitement
ACCÈS		Vert	La variante répond aux objectifs d'accès vers Soissons depuis la RD231.
TRAFIC (sur RN)		Rouge	La réalisation d'un carrefour à niveau sur la RN2 à 2x2 voies ralentira par principe les flux sur la RN2
TRAFIC (report centre-ville / temps de parcours)		Jaune	Pas de reports. Temps parcours maintenu à 4 minutes.
SÉCURITÉ		Jaune	La réalisation d'un giratoire sur la RN2 à 2x2 voies n'est pas sécuritaire
COHERENCE PROJET DOUBLEMENT DE LA RN2		Rouge	La réalisation d'un giratoire sur la RN2 à 2x2 voies n'est pas sécuritaire. Présence de carrefours dénivelés de part et d'autre.
PAYSAGE/PERCEPTION		Jaune	Peu d'impact dans la traversée de la forêt.
COÛT		Jaune	Coût d'opération : 700 à 900k€

Enjeu faible	Vert
Enjeu moyen	Jaune
Enjeu fort	Rouge

Variante 3 : Aménagement d'un carrefour dénivelé du type demi-échangeur

Cette variante consiste en la création d'un carrefour dénivelé du type demi échangeur. Seuls les mouvements entre la RD231 et la RN2 côté Soissons sont possibles. Cet échangeur sera conforme aux règles de l'ICTAAL. En termes de fonctionnement, cette variante répond parfaitement aux objectifs de sécurisation des échanges.

Deux solutions sont envisageables théoriquement : le passage supérieur et le passage inférieur.

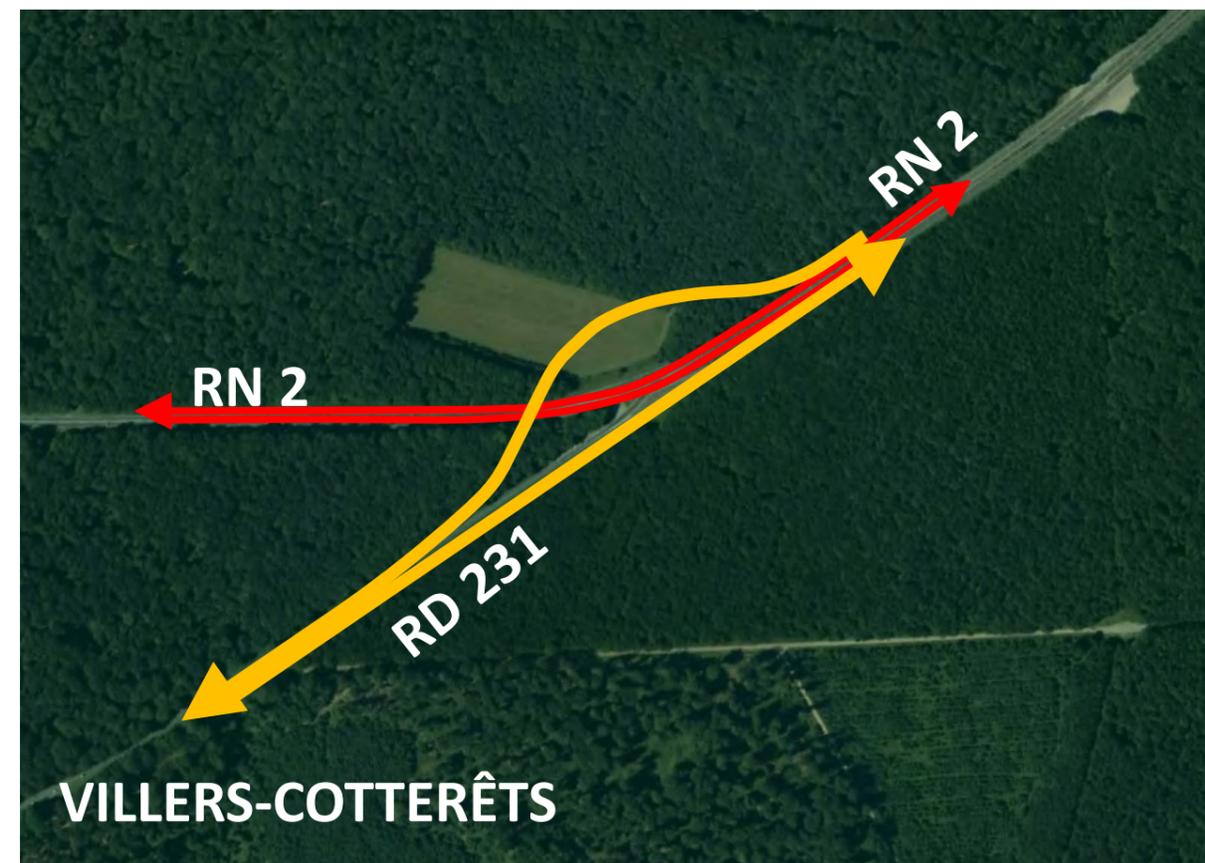
Le passage supérieur

L'ouvrage devra dégager un gabarit de 7.00m pour permettre le passage des convois exceptionnels circulant sur la RN2.

Cette variante nécessitera des acquisitions foncières et donc des compensations auprès de l'Office national des Forêts (ONF).

En termes d'impact sur l'environnement, les études plus poussées détermineront quelles sont les mesures compensatoires qu'il sera nécessaire d'intégrer dans les aménagements.

Le coût de la variante peut-être estimé dans une fourchette de 4 500 à 5 000 k€ pour le passage supérieur.



Variante 3 : Aménagement d'un carrefour dénivelé du type demi-échangeur

Cette variante consiste en la création d'un carrefour dénivelé du type demi échangeur. Seuls les mouvements entre la RD231 et la RN2 côté Soissons sont possibles. Cet échangeur sera conforme aux règles de l'ICTAAL. En termes de fonctionnement, cette variante répond parfaitement aux objectifs de sécurisation des échanges.

Deux solutions sont envisageables théoriquement : le passage supérieur et le passage inférieur.

Le passage inférieur

Cette solution permet de s'affranchir des problématiques liées à la circulation des transports exceptionnels. De fait, la bretelle Soissons – RD231 passant sous la RN2 posera, dans sa conception, des problèmes liés à l'écoulement des eaux. Ce point devra être approfondi lors des études ultérieures.

En terme d'impact sur l'environnement, les études plus poussées détermineront quelles sont les mesures compensatoires qu'il sera nécessaire d'intégrer dans les aménagements.

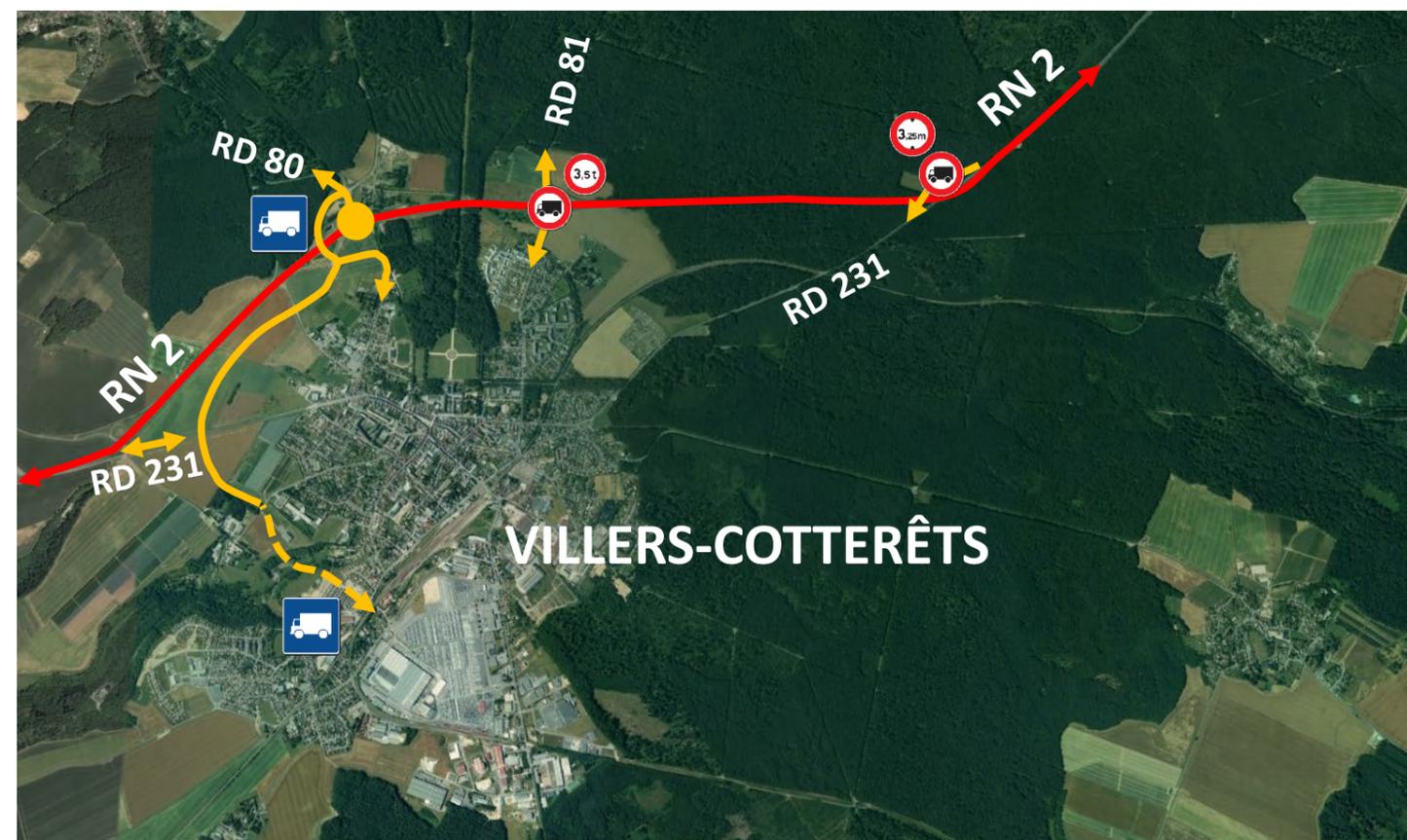
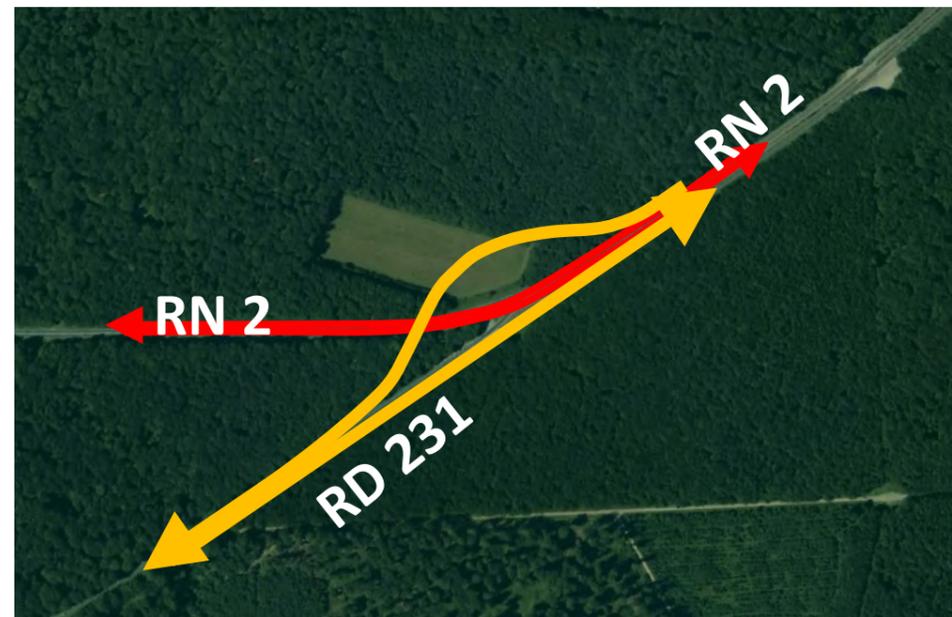
Une variante de passage inférieur à gabarit réduit peut être envisagée :

Dans ce cas, les poids lourds, seraient dirigés, via une signalisation adaptée, vers les échangeurs existants Nord sur la RN2.

Toutefois, il semble important que ces poids lourds n'empruntent pas la RD81 en entrée de Villers-Cotterêts. Cet axe, de par sa configuration urbaine (accès aux écoles, riverains, ...) n'étant pas adapté pour accueillir un trafic poids lourds supplémentaire.

Le coût de la variante peut-être estimé dans une fourchette de :

- 3 500 à 4 000 k€ pour le passage inférieur à gabarit normal,
- 3 200 à 3 600 k€ pour le passage inférieur à gabarit réduit.



Report de trafic des poids lourds sur les échangeurs nord dans le cas du gabarit réduit

Variante 3 : Aménagement d'un carrefour dénivelé du type demi-échangeur

Analyse multicritère de la variante

		Variante 3 Demi échangeur	
MILIEU PHYSIQUE (Topographie, Hydrographie)			Terrassements importants (Ouvrage en remblai avec prise en compte des gabarits exceptionnels)
MILIEU NATUREL	Flore / Habitats		Passage en zone boisée et prairie de fauche, habitats inscrits à la Directive Natura 2000.
	Faune		Impacts fort sur l'avifaune, le Pic mar et le Pic noir, deux espèces d'intérêt communautaire inscrite à l'Annexe I de la Directive oiseaux sont nicheurs au sein de la zone d'étude.
EAU (assainissement)			Le projet implique des surfaces imperméabilisées supplémentaires et donc la réalisation d'un réseau d'assainissement, de bassin et de système de traitement
ACCÈS			La variante répond aux objectifs d'accès vers Soissons depuis la RD231.
TRAFIC (sur RN)			Impact positif puisque l'aménagement améliore les conditions de circulation sur la RN2 au droit du carrefour.
TRAFIC (report centre-ville / temps de parcours)			Pas de report. Temps parcours légèrement amélioré par la suppression du T à G. De l'ordre de 30 sec.
SÉCURITÉ			Résout les problèmes de sécurité.
COHERENCE PROJET DOUBLEMENT DE LA RN2			Cohérent avec le doublement de la RN2
PAYSAGE/PERCEPTION			Impacts relativement forts liés à la réalisation d'un rétablissement en zone forestière.
COUT			Coût d'opération : <ul style="list-style-type: none"> • 4 500 à 5 000 k€ pour le PS • 3 500 à 4 000 k€ pour le PI à gabarit normal • 3 200 à 3 600 k€ pour le PI à gabarit réduit

Enjeu faible	
Enjeu moyen	
Enjeu fort	

Comparaison des variantes

		Variante 1 Fermeture du T à G Maintien de la voie d'insertion vers Soissons	Variante 2 Carrefour à niveau	Variante 3 Demi échangeur
MILIEU PHYSIQUE (Topographie, Hydrographie)		Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort
MILIEU NATUREL	Flore / Habitats	Enjeu faible	Enjeu fort	Enjeu fort
	Faune	Enjeu faible	Enjeu fort	Enjeu fort
EAU (assainissement)		Enjeu moyen	Enjeu faible	Enjeu faible
ACCÈS		Enjeu fort	Enjeu faible	Enjeu faible
TRAFIC (sur RN)		Enjeu faible	Enjeu fort	Enjeu faible
TRAFIC (report centre-ville / temps de parcours)		Enjeu fort	Enjeu moyen	Enjeu faible
SÉCURITÉ		Enjeu moyen	Enjeu moyen	Enjeu faible
COHERENCE PROJET DOUBLEMENT DE LA RN2		Enjeu faible	Enjeu fort	Enjeu faible
PAYSAGE/PERCEPTION		Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort
COUT		Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort

Enjeu faible	Enjeu faible
Enjeu moyen	Enjeu moyen
Enjeu fort	Enjeu fort

Le calendrier

La concertation préalable porte sur l'opportunité de supprimer ou aménager le carrefour RN2/RD231.

Dès la fin de la période de concertation préalable, le bilan de la concertation sera réalisé. Il permettra de fixer le planning de la suite de l'opération.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*